

RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Conformément à nos statuts, ceux-ci comprennent :

- Les comptes annuels agrégés,
- Les comptes annuels de l'Association Départementale (siège).

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1) Présentation des comptes annuels agrégés :

Les comptes annuels agrégés de l'exercice clos le 31 août 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées en annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître un bilan agrégé (siège départemental + CRF agrégés) intégrant 620 comptes rendus financiers reçus des coopératives et foyers coopératifs affiliés sur 620 attendus au titre de cet exercice.

La situation financière agrégée est la suivante :

Le résultat agrégé est excédentaire de **175 248.50€**

Ce résultat provient :

- d'un excédent à hauteur de 150 375.61€ pour les coopératives scolaires et foyers coopératifs
- d'un excédent à hauteur de 24 872.89€ pour le siège départemental de l'association.

2) Présentation des comptes annuels des coopératives scolaires et foyers coopératifs :

620 coopératives et foyers sur les 620 attendues ont envoyé leur CRF et ont pu être agrégées dans les comptes annuels de l'association au 31/08/2025.



Les caractéristiques des coopératives scolaires et foyers coopératifs agrégés sont les suivantes :

Total des produits des CRF agrégés : **7 496 829.93€** (Soit une moyenne de 12 091.66€ par coopérative et de 53.8€ par coopérateur) contre **7 202 351.22€** en 2023/2024 (soit +4.1%). On constate notamment en 2024/2025 une augmentation des participations volontaires des familles de 3.8%.

Total des charges des CRF agrégés : **7 346 454.32€** hors cotisations versées au siège départemental (Soit une moyenne de 11 849.12€ par coopérative) contre **7 151 522.21€** en 2023/2024. Les charges agrégées des coopératives ont donc augmenté de 2.7%, un peu moins que les produits.

Le résultat net moyen est de **242.54€** par coopérative, hors cotisations versées au siège, contre 82.11€ l'année précédente.

Disponibilités cumulées des coopératives au 31/08/2025 : **2 704 253.86€** (4 362€ par coopérative) contre **2 553 878.25€** en 2023/2024 (4 126€ par coopérative).

Cela représente un montant moyen de disponibilité par coopérateur dans notre département de 19.40€ à fin août (contre 18.15€ sur l'exercice 2023/2024).

3) Présentation des comptes annuels de l'Association Départementale :

Le total des produits du siège départemental s'élève à **555 227.07€** lors du dernier exercice clos, contre **601 151.12€** pour l'exercice précédent (-7.64%).

La cotisation départementale s'est élevée à 1,90€ par coopérateur au cours du dernier exercice clos, sans augmentation par rapport à 2023/2024. La part pour la cotisation départementale est de 0.62€ par coopérateur, soit une diminution de 6 centimes et - 9% par rapport à l'année précédente. La cotisation fédérale s'est élevée quant à elle à 1,28€, en augmentation de 6 centimes par rapport à 2023/2024.

Le total des charges d'exploitation s'élève à **530 354.18€** en 2024/2025 contre **596 073.90€** en 2023/2024 (-11%).

La diminution des produits et des charges s'explique cette année encore principalement par la diminution des subventions reçues à destination des coopératives (-71 359€). Celles-ci transitent par le siège départemental et sont donc sans impact sur notre résultat.

Bien que l'augmentation de la cotisation fédérale n'ait pas été répercutée dans la cotisation départementale, le résultat du siège départemental est excédentaire de **24 872.89€** en 2024/2025, contre **5 077.22€** en 2023/2024.

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation importante des produits financiers (+38 160€ avant impôts) en raison d'une évolution favorable des taux et du transfert de certains placements vers des produits plus rémunérateurs (Comptes à terme Bred).

Ceci a permis une augmentation de nos dépenses pédagogiques de + 7 853€, soit + 21%.

4) Situation et activité du dernier exercice clos

L'exercice de douze mois clos le 31 août 2025 a été marqué par :

- Un nombre de coopérateurs en légère diminution, variant de 140 744 au cours de l'exercice 2023/2024 à 139 373 en 2024/2025, en raison de la baisse programmée des effectifs élèves dans le Val de Marne. Il est à noter que cette baisse est régulière depuis quelques années pour des raisons démographiques, et amenée à se poursuivre encore dans les années à venir.
- Le nombre de coopératives est resté globalement stable.
- La mutualisation des comptes des coopératives est en place depuis 2002 et a permis de dégager 84 568€ de plus-values (avant impôts), contre 46 408€ en 2023/2024.
- **Valorisation du bénévolat** : le nombre d'heures de bénévolat est évalué à 1 000 heures environ pour l'ensemble des coopératives (mandataires) et du siège, soit un équivalent temps plein de 15 personnes et une valorisation du bénévolat à 770 743€.

5) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 août 2025 comme suit :

- Affectation du résultat du siège départemental, soit + 24 872.89€ pour l'exercice clos le 31 août 2025, au fonds associatif dans son intégralité.
Après affectation du résultat, le fonds associatif s'élève à 204 253.18€ au 31 août 2025.
- Affectation du résultat de chaque coopérative ou foyer coopératif agrégé, soit un excédent de 150 375.61€ pour les coopératives et foyers coopératifs agrégés au 31 août 2025, dans le compte report à nouveau (compte 110) de chaque coopérative ou foyer coopératif.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.